



RECU EN PREFECTURE

Le 21 juillet 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200715-D00610410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 15 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 08 juillet 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 24 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** Mme Sylvie WANLIN

**Absents :** M. Jean-Marc FAIVRE

**Procurations de vote :** M. Jean-Marc FAIVRE donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT, M. Eric ALAUZET donne pouvoir à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 25)

**OBJET :** 03. Régime des délibérations du Conseil Municipal - Nominations et présentations

Délibération n° 2020/006104

## Régime des délibérations du Conseil Municipal Nominations et présentations

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de définir le régime des délibérations du Conseil Municipal afin de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les différentes désignations à intervenir, sauf obligation législative ou réglementaire.

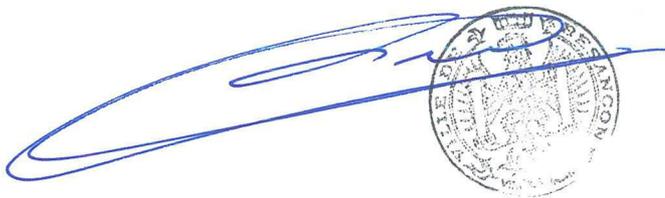
L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. [...] Le Conseil Municipal, peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Mme la Maire ».

Cette possibilité est destinée à permettre d'alléger la procédure de désignation des élus appelés à représenter la commune dans des commissions, conseils et organismes, le nombre de désignations étant très important notamment en début de mandat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de faire application de cette disposition et de ne pas procéder au scrutin secret pour les diverses désignations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin à intervenir durant la séance et pendant la durée du mandat.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le principe de ne pas faire procéder au vote à scrutin secret pour les différentes désignations à intervenir au cours de cette séance, ainsi que pour toute la durée du mandat, sauf obligation législative ou réglementaire.**

Pour extrait conforme,  
La Maire,

A blue ink signature of Anne VIGNOT is written over a circular official seal. The seal features a coat of arms and the text 'MUNICIPALITE DE VIGNOT' and '1836'.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0